

## COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale IA

Relations extérieures - Europe et Nouveaux Etats Indépendants, Politique étrangère et de sécurité commune, Service extérieur

Directeur général adjoint chargé des relations avec l'Europe et les N.E.I. (Directions B, C et D)

Bruxelles, le 9 Juin 1999  
IA/ FL/gr - SERA - 361 D(99)

Monsieur,

Votre lettre du 9 juin sur le problème des enfants roumains, à laquelle vous avez donné une large diffusion, repose sur un malentendu complet.

Premièrement, nous n'entendons pas soustraire quoi que ce soit aux 10 millions € que le programme Phare consacrerait à l'appui de la réforme structurelle engagée par les autorités roumaines, dont vous avez souligné l'efficacité dans vos rapports précédents. Je vous confirme à nouveau que ces fonds seront bien alloués au soutien de cet effort de moyen et long terme qui doit mettre fin progressivement au problème des orphelinats roumains.

Deuxièmement, comme je vous l'ai expliqué durant notre entretien du 4 juin, nous recherchons une solution immédiate à la nouvelle situation de famine qui a pris de court tous ceux qui suivent cette affaire.

La priorité est de mobiliser immédiatement les crédits disponibles en tenant compte des contraintes réglementaires que vous semblez totalement ignorer dans votre lettre. Je vous rappelle à titre d'exemple qu'en vertu du règlement du Conseil régissant le programme Phare, la Commission doit pour chaque action préparer une proposition de financement qu'elle doit soumettre à un comité composé des représentants des Etats-membres, que cette proposition doit être traduite dans toutes les langues, etc.

C'est bien pour éviter toute cette lourdeur qui nous empêcherait de répondre avec la diligence nécessaire que nous avons pensé utiliser une partie des fonds immédiatement disponibles pour pouvoir fournir une aide non seulement rapide mais respectant aussi les règles de procédure (et notamment le principe de la consultation des Etats-membres). Or, le comité Phare composé des Etats-membres ayant déjà approuvé un paquet de 10 millions € pour résoudre le problème des orphelins roumains, nous pourrions utiliser immédiatement ce montant pour lancer une action qui a exactement le même objectif et le même partenaire (à savoir le Département pour la Protection de l'Enfance du Dr Tabacaru). Cette solution qui est la seule techniquement possible pour mobiliser rapidement et régulièrement des fonds Phare, a d'ores et déjà été discutée avec le Dr Tabacaru qui a déjà donné son accord, familier qu'il est de la complexité des procédures (cf. annexe).

Nous mobiliserons ainsi rapidement 5 millions € à partir de l'enveloppe de 10 millions € déjà approuvée au titre du budget 1998 (dès le 14 juin, une mission à Bucarest commencera à évaluer les besoins les plus urgents). En 1999, le programme intégrera 12 millions € dont 5 millions € permettront de mettre en oeuvre les actions structurelles initialement prévues en 1998. Il ne s'agit donc pas d'un jeu à somme nulle, mais bien d'un financement supplémentaire de 7 millions € à partir du programme Phare, programme qui, je le souligne, n'a jamais été conçu pour répondre à ce type de situation.

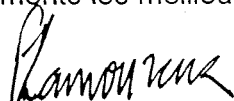
En parallèle, nous avons bien entendu dès les premiers jours alerté nos collègues de l'office humanitaire ECHO pour examiner les modalités d'une aide humanitaire d'urgence qui permettrait d'acheminer des produits de première nécessité dans les prochaines semaines. Là aussi, j'attire votre attention sur le fait qu'ECHO a été conçu pour répondre, par l'intermédiaire d'ONG, à des besoins humanitaires résultant de guerres ou de cataclysmes naturels, mais n'a pas été créé pour fournir ce qu'il faut bien appeler un soutien budgétaire du fait d'une défaillance économique d'un Etat. Or, tel est bien le cas de la Roumanie. Je suis d'ailleurs intervenu auprès du Premier Ministre roumain pour qu'il veille personnellement au soutien aux orphelinats lors des arbitrages sur le budget roumain.

Enfin, nous avons pu constater grâce à nos contacts avec les autorités roumaines qu'elles envisagent aussi d'utiliser d'autres sources de financement actuellement disponibles: utilisation du solde d'un fond de contrepartie, financements de la Banque Mondiale et du Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe.

Je regrette qu'au lieu d'unir nos efforts, vous reportiez à nouveau les responsabilités de cette situation sur les services de la Commission qui ont fait des efforts particuliers depuis des années pour sensibiliser et aider les autorités roumaines à régler ce problème. Je vous rappelle à cet égard l'impact qu'a eu, en 1997, l'avis de la Commission dans la perspective de l'adhésion de la Roumanie qui mettait l'accent sur le problème des orphelinats roumains au regard des critères d'adhésion. Ce n'est que depuis lors que les autorités roumaines ont accepté de considérer la solution de ce problème comme une réelle priorité politique. Je vous rappelle également les 75 millions € du programme Phare déjà consacrés à ce problème qui ont permis des améliorations dans l'encadrement et les équipements des orphelinats, dont par ailleurs vous vous êtes félicité.

Quelle que soit l'injustice de vos critiques à l'égard de ceux qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à améliorer le sort des orphelins roumains, nous restons, mes collaborateurs et moi-même, à votre disposition pour oeuvrer de concert à résoudre ce problème douloureux.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
François Lamoureux

Annexe: lettre de M.Tabacaru, Secrétaire d'Etat, en date du 8 juin

M. François de Combret  
S.E.R.A  
20 rue de la Baume  
75008 Paris - France